

→ en cours

ORSTOM Fonds Documentaire
N° : 39562, ex 1
Cote : B

3 Crise urbaine
et effets urbains de la crise :
le cas de l'Afrique Noire

Émile Le Bris
ORSTOM, Bondy, France

39562 ex 1

L'Afrique Noire¹ est considérée à juste titre comme un continent faiblement et récemment urbanisé. Rares sont aujourd'hui les pays africains où le taux d'urbanisation excède 40 % et les « monstres urbains » abritant plus de cinq millions d'habitants n'y ont pas encore fait leur apparition. Il est vrai que l'histoire urbaine des capitales africaines s'inscrit dans le siècle mais, dans ce temps court, l'urbanisation de l'Afrique fut sans conteste l'une des plus rapides du monde ; on prévoit que la population vivant en ville devrait y passer de 130 à 330 millions entre 1985 et l'an 2000. Dans le même temps, le nombre de villes millionnaires progresserait de 3 à plus de 20 !

Vitrine d'une modernité convoitée, la grande ville déconcerte et inquiète ; n'est-elle pas le lieu de tous les déséquilibres, l'espace à risques par excellence ? Le discours sur le développement rejoint

1. Ne sont considérés que les pays africains au Sud du Sahara à l'exception de l'Afrique du Sud.

celui des romanciers² dans une commune dénonciation du « parasitisme urbain ». Les scientifiques eux-mêmes, en manque de cadres théoriques depuis quelques années, ne se dégagent qu'avec peine du sens commun pour tenter d'expliquer une croissance démographique et spatiale, il est vrai sans précédent. Explosion ou implosion³? Les figures de la physique ne suffisent pas à rendre compte de ce que, par commodité, on a baptisé « crise urbaine », sans s'interroger vraiment sur l'articulation entre ce déséquilibre particulier et la crise économique mondiale frappant l'ensemble des pays du tiers monde depuis une quinzaine d'année.

La crise mondiale fonctionne elle-même, il est vrai, comme brouillard idéologique et sert de prétexte à la diffusion d'une image peu flatteuse de l'Afrique Noire, trop souvent considérée comme un continent mineur à la dérive. On se soucie rarement, en posant un tel diagnostic, de faire la part des ruptures catastrophiques (sécheresses, famines, guerres...) et des déséquilibres « structurels » (baisse du produit national, endettement, corruption...). Des politiques « d'ajustement » drastiques sont imposées au nom d'un credo libéral volontiers assimilé au cours « naturel » des choses. Sur le terrain urbain, il en résulte des télescopages de plus en plus fréquents entre une politique publique erratique et des initiatives populaires éclatées.

1. L'Afrique Noire hors-jeu

A partir de la dévaluation du dollar en 1971 et du choc pétrolier de 1973, se mit en marche une mécanique implacable qui eut pour effets d'aiguiser la concurrence intercapitaliste, de favoriser les pratiques protectionnistes et de ralentir les échanges internationaux.

Outre une perte significative de parts de marchés, le Tiers-Monde eut à subir la dégradation continue des termes de l'échange. La « Crise » s'accompagna aussi de la remise en cause des modèles de développement inaugurée par l'abandon de la « voie industrialiste » et confirmée par la mise sous le boisseau du « développement auto-centré ».

Les niveaux d'endettement des pays africains demeurent certes modestes en valeur absolue et les créanciers privés ne s'émeuvent pas outre mesure d'une dette, publique pour l'essentiel, ou bénéficiant de la garantie publique. Mais la très faible capacité de paiement des pays débiteurs rend insupportable le fardeau des rembourse-

2 R. Chemain, *La ville dans le roman africain*, L'Harmattan, Paris, 1961.

3 L'explosion urbaine dans le Tiers-Monde, revue, *Prolet*, février 1982. L'explosion urbaine. Revue *Hérodote*, XXXI, 1983.

ments alors même que se réduit de façon alarmante le volume de l'aide au développement. On estimait, en 1986, que le cumul des charges de la dette et du coût indirect de la baisse du cours des matières premières équivalait à près du double de l'aide internationale...

Des appareils productifs peu diversifiés subissent en effet de plein fouet la baisse des cours des matières premières agricoles et minières. Dans des pays aussi différents que le Sénégal et la Zambie, la régression du commerce des marchandises est continue depuis plus de vingt ans. Le « miracle ivoirien » ou le boom nigérian appartiennent au passé et les pays les moins avancés comme ceux qui disposent d'une rente pétrolière, connaissent aujourd'hui les plus graves difficultés. L'Afrique Noire cumule donc presque tous les handicaps malgré un potentiel de ressources appréciable. Mal partie à la fin des années 60⁴, elle semble mise hors jeu à la fin des années 80 !

Les explications usuelles par les « télescopages démographiques et politiques » relèvent d'une vision naïve et quelque peu moralisante, propre à conforter l'idée que le sous-développement de l'Afrique n'a somme toute pas d'autres causes qu'africaines. La courbe de fécondité tarde à suivre une ligne descendante mais, à l'échelle continentale, l'Afrique peut difficilement être considérée comme surpeuplée ! Les États africains, jeunes et fragiles, sont, il est vrai, obsédés par leur propre construction et ils entretiennent un secteur public aussi pléthorique qu'inefficace. Que signifie, par ailleurs, l'intention maintes fois affirmée de consolider une classe d'entrepreneurs locaux moins dépendante de l'aide internationale, lorsque l'on sait que la reproduction des classes dirigeantes africaines se joue très largement sur la base d'une telle manne ? L'Afrique Noire est peut-être un continent assisté mais les fruits de l'assistance ne sont pas perdus pour tout le monde. Le luxe étalé dans la plupart des capitales africaines est aussi une dimension de la « crise urbaine ».

Est-ce du fait de l'absence de protection par rapport au marché mondial que s'aggravent les difficultés, ou faut-il préconiser une politique résolue d'intégration au marché mondial ? Faut-il orienter toutes les priorités en faveur de l'agriculture ? Les options prises procèdent d'un contresens sur la réalité africaine et passent sous silence l'exclusion de larges fractions de la population.

4. R. Dumont, *L'Afrique Noire est mal partie*, Seuil, Paris, 1966.

2. Lecture à plusieurs voies de la crise urbaine africaine

Les déséquilibres mondiaux actuels affectent directement ou indirectement le développement urbain africain. Certains indices sectoriels sont utilisés pour caractériser la « crise urbaine » à l'échelle de l'ensemble du Tiers-Monde ; ils décrivent l'état des infrastructures et des équipements et mesurent l'efficacité des administrations centrales et locales. D'autres symptômes ne sont décelables, en revanche, qu'au terme d'une réflexion plus ciblée sur les processus de production de la ville et sur les contradictions de plus en plus insurmontables qu'ils recèlent.

A. Symptômes ordinaires d'une « pathologie » mal identifiée

Le sous-équipement, la sous-administration, la dégradation de l'environnement urbain, l'éclatement spatial des villes apparaissent comme autant d'indicateurs de portée universelle. Ils s'appliquent pourtant, en Afrique Noire, à des réalités économiques, sociales, politiques et culturelles profondément originales

La ville comme système de carences

L'accès à l'eau potable est bien une des conditions majeures de la survie en ville. Les données disponibles illustrent à la fois un sous-équipement général préoccupant et la profondeur des inégalités entre les différents groupes de populations urbaines. A Kinshasa, un tiers des citadins ont accès au réseau ; la capitale zaïroise est presque privilégiée si on la compare à Ouagadougou (Burkina Faso) où, à la fin des années 70, on comptait seulement quatre bornes-fontaines dans la ville non lotie (près de 200 000 habitants sur environ 5 000 ha). La ville lotie, beaucoup moins peuplée, disposait de soixante-sept bornes ! Or, il faut savoir que l'eau vendue par les commerçants ambulants aux habitants des quartiers périphériques coûte de cinq à dix fois plus cher que celle du réseau ! Dans certains quartiers précaires d'Abidjan, moins d'un habitant sur dix a directement accès à l'eau potable et l'on est frappé du contraste entre une ville populaire (la « ville des cours ») où la consommation moyenne quotidienne par habitant est de 65 litres et celle des riches où le niveau de consommation dépasse 400 litres !

L'approvisionnement en énergie électrique, sans doute moins vitale au niveau domestique, n'en illustre pas moins de manière

caricaturale le sous-équipement urbain africain. 15 % des habitants de Kinshasa accèdent régulièrement au réseau ; 5 % seulement de la population de Ouagadougou a ce privilège. Dans un quartier « spontané » d'Abidjan, certains propriétaires « tirent un fil » à partir d'un local situé dans un quartier loti voisin et font payer l'électricité « à l'ampoule » (1 500 à 2 000 F CFA/mois) ou « à la prise » (3 à 4 000 F CFA). Le prix de l'ampoule dans le quartier Zoe-Bruneau montre bien qu'à travers les mille-et-une pratiques de contournement utilisées, les pauvres payent, toutes choses égales, plus cher que les riches leur droit d'habiter en ville et, plus encore, près du centre ville⁵. L'équipement des logements n'est pas moins défaillant que celui des quartiers. Dans les logements populaires d'Abidjan, on peut compter jusqu'à 99 personnes par WC !

Ces symptômes immédiats de crises trouvent une expression synthétique dans la dégradation de l'environnement urbain. Le phénomène peut surprendre dans des villes que la plupart des experts jugent sous-densifiées. Cette dégradation est pourtant en train de devenir une préoccupation permanente d'autorités urbaines qu'assaillent beaucoup d'autres urgences. Trop coûteux et mal adaptés aux habitudes locales, les systèmes d'assainissement collectifs et séparatifs n'ont pas dépassé les limites de la « ville légale » à l'intérieur de laquelle ils ne fonctionnent pas toujours très bien. Ailleurs, prévalent les solutions individuelles, fosses et puits perdus, qui polluent les nappes phréatiques déjà contaminées du fait d'un ramassage défectueux des ordures. Dans certains quartiers d'Abidjan, par exemple, les immondices s'accumulent non seulement dans les ravins et dans la lagune, mais aussi sur les voies ferrées et, le plus souvent, en pleine rue. En saison des pluies, celle-ci se transforme en cloaque et les risques de diffusion des maladies parasitaires s'en trouvent fortement aggravés.

Ces insuffisances s'expliquent par la modicité des moyens publics disponibles mais elles constituent aussi une conséquence de la sous-administration urbaine. La dégradation des réseaux est de nature institutionnelle plus que technique dans toutes les villes du Tiers-Monde et même si, en Afrique Noire, ils ne desservent qu'une minorité de citadins, leur « mise en crise » rend très vulnérable l'ensemble du système urbain. La presse internationale s'est faite l'écho des blocages périodiques du port de Lagos (Nigeria) ; on a moins parlé des effets catastrophiques de l'arrêt total du ramassage des ordures dans la capitale sénégalaise et de l'insuffisance précoc-

5. A. Yapi-Diahou tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité. Le cas d'un quartier spontané d'Abidjan. In : N. Haumont et A. Marie (ed.), *Politiques et pratiques dans les pays en voie de développement*, Paris, L'Harmattan, 1987 ; t. 2, pp. 166-183.

cupante des transports de masse qui ne transparait qu'au détour de chroniques pittoresques.

La ville, ensemble protéiforme menacé d'éclatement

L'éclatement spatial des grandes villes africaines explique en partie et contribue à aggraver le sous-équipement et la sous-administration. Il est établi que lorsque la population urbaine double, la superficie urbanisée triple ! Or, la population de Dar es Salaam (Tanzanie) a cru à un rythme voisin de 10 % entre 1967 et 1978 (soit un doublement de population tous les sept ans) ; un tel taux a été dépassé à Abidjan pendant quatre décennies consécutives. On se trouve parfois aujourd'hui en face d'agglomérations n'atteignant pas encore le demi-million d'habitants mais couvrant déjà 10 000 ha (soit sensiblement plus que Paris *intra muros* qui concentre deux millions d'habitants...).

Cette boulimie d'espace s'explique à la fois par certains habitus culturels et par des mécanismes spécifiques de production foncière et immobilière. La tendance est certes à la réduction de la taille moyenne des lots mais la préférence des citadins continue d'aller à des « concessions » de 300 à 600 m² présentant un faible rapport entre bâti et non bâti⁶. Le souci des chefs de familles est de pouvoir réajuster leur espace aux variations incessantes d'effectifs, de concilier règles de filiation et règles de résidence dans un contexte de très forte mobilité des enfants, des épouses et des dépendants. Seules des superficies relativement importantes permettent, en outre, de faire cohabiter des personnes de statuts lignager et socio-économique différents.

Non moins remarquable est l'extrême liberté des citadins africains dans la désignation fonctionnelle des lieux. On observe une grande mobilité dans l'occupation des pièces et, plus que de fonctionnalisation des espaces à l'échelle de la parcelle, on parlera d'une semi-privatisation renvoyant à des divisions liées au statut lignager, au sexe (autonomisation parfois très poussée de la cellule matricentrique) et à l'âge. Sur la « concession », tout semble se dérouler dans le champ du regard et de la parole des autres, même si l'espace de la « cour » peut se découper de manière invisible par un jeu dialectique de l'union et de la désunion à l'intérieur même du groupe familial. Les limites entre espace privé et espace public sont elles-mêmes transgressées de manière épisodique (la rue devenant « espace de la fête ») ou permanente (le bâti privé débordant sur l'espace public). Ces pratiques d'espaces se situent au carrefour des traditions autochtones et des modernités d'importation. Elles sont à

6 E. Le Bris, A. Marie, A. Osmond, A. Sinou, *Famille et résidence dans les villes africaines*, L'Harmattan, Paris, 1987.

l'origine d'innovations intéressantes mais s'accordent mal avec les canons de l'urbanisme fonctionnel.

Il semble cependant que l'éclatement spatial des villes africaines procède surtout des mécanismes de la production foncière et immobilière. La ville non lotie a submergé la ville lotie au cours des dernières décennies. En Afrique de l'Est, elle représente toujours plus de 50 % de l'espace urbain et, dans le cas particulier de Dar es Salaam, la part du non-loti est passée en dix ans de 30 à 60 % ! La référence à la seule « légalité » dans le domaine foncier peut être trompeuse ; ainsi, à Abidjan, la « ville des cours » se situe bien aux antipodes du projet urbanistique moderne, mais 10 % seulement de sa superficie conserve un statut précaire. Les situations sont donc très variables et la recherche de constantes a plus de chance d'aboutir dans le champ des stratégies d'acteurs sociaux que dans la perspective d'une opposition figée entre légal et illégal.

Le « volontarisme d'État » a eu son âge d'or en Afrique Noire. A travers des sociétés publiques de promotion foncière et immobilières, les pouvoirs publics ivoiriens et sénégalais⁷ ont cherché à contrôler l'ensemble du processus qui va de la « libération du sol » à la construction des logements. Ce temps est aujourd'hui révolu et l'État n'exerce plus guère de monopole que dans la désignation des percepteurs des tributs fonciers. La production des espaces urbains périphériques est presque entièrement déléguée à certains acteurs privés : les chefs coutumiers, les notables, les géomètres, etc. Le scénario le plus courant peut être résumé de la manière suivante :

Les demandeurs de terrains s'adressent individuellement à des chefs coutumiers auxquels ils versent un tribut en nature ou, de plus en plus souvent, en espèces. Cette démarche est évidemment effectuée en dehors du circuit légal de la gestion foncière et urbanistique. Pour donner le change, nombre de détenteurs coutumiers recourent aux services de géomètres privés qui, moyennant rémunération en parcelles, établissent un « plan de lotissement » offrant toutes les apparences de la rigueur mais entrant le plus souvent en contradiction avec les prescriptions des plans d'urbanisme.

Il arrive, au bout de quelques semaines, que l'heureux bénéficiaire d'un lot s'aperçoive que ce dernier a été vendu à plusieurs personnes. Lorsqu'enfin sorti de négociations longues et incertaines, il croit correspondre à la figure rêvée du propriétaire, l'État surgit pour exiger une « régularisation » foncière, c'est-à-dire un second tribut.

Cette exigence intervient généralement à un moment où le nouveau « propriétaire » entame une autre « longue marche » : l'édi-

7. J.-L. Vénard, *25 ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique Noire francophone*, Economica, Paris, 1986.

fiction de sa maison. Sans aide publique, exclu du circuit bancaire, il n'a d'autre ressource que de se rabattre sur un système de production immobilière caractérisé par son niveau technique rudimentaire et par la faible place qu'y occupe le salariat.

On estime que, selon ce scénario, les citadins africains ont construit plus de trois millions de logements en vingt ans, soit plus de 80 % de l'ensemble du parc ! Mais ce que l'on dénomma par commodité « filière populaire » n'est qu'un archétype recouvrant des stratégies hétéroclites. Les différentes formes de production populaire visent certes essentiellement à satisfaire le besoin d'hébergement du groupe familial, mais il arrive qu'elles soient le support de stratégies locatives et même, comme à Mombassa (Kenya), d'une démarche d'investisseur en quête de taux de rentabilité élevés⁹. La filière populaire se décompose en réalité en une multitude de systèmes locaux composites empruntant à tous les registres du droit, de la gestion et des représentations. Il ne s'agit nullement d'une simple version modernisée des systèmes fonciers ruraux, même si certaines références symboliques, lignagères ou religieuses, demeurent vivantes en villes. La crise a incontestablement pour effet de stimuler ces stratégies spéculatives au sein de la filière populaire. Dans des villes comme Abidjan ou Yaoundé qui comptent une proportion importante de locataires, une telle évolution a sensiblement modifié la distribution géographique et la destination sociale du bâti.

La filière capitaliste *stricto sensu* n'occupe en revanche qu'une place marginale et mal consolidée. A Yaoundé, les commerçants étrangers entreprirent un temps, avec le soutien public, de convertir leurs profits dans l'immobilier mais cette stratégie fit long feu. A Abidjan, on voit aujourd'hui prospérer des sociétés privées de promotion immobilière fonctionnant en particulier avec des capitaux nord-américains. Bien que faiblement représentée, la filière capitaliste s'est toutefois imposée comme référent aux autres filières, en particulier à la filière étatique.

Constatant que la plupart des grandes villes africaines ignorent les invasions de terres à grande échelle et les bidonvilles proliférants, on serait tenté de conclure à une certaine efficacité du modèle qui vient d'être décrit. Mais cette efficacité a son revers : une urbanisation extensive de plus en plus incontrôlable. Les citadins africains ne se plaindront certainement pas de vivre dans les villes où les densités maximales sont trois fois moins élevées qu'au Caire ou à Djakarta, mais ne s'exposent-ils pas, à terme, aux contraintes que ne manqueront pas de provoquer des agglomérations informelles et démesurées ?

8. Exemples cités par A. Durand-Lasserve, *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-Monde*, L'Harmattan, Paris, 1986.

Lire la prolifération de l'économie informelle comme un symptôme de crise

La quête de plus en plus aléatoire de revenus réguliers mobilise avant tout aujourd'hui l'énergie et l'ingéniosité de populations citadines où la part des ruraux déracinés va décroissant. R. Stren⁹ insiste à juste titre sur l'articulation insuffisante entre une « économie parallèle » envahissante et l'économie « officielle » évanescence. Une telle évolution explique en grande partie l'inefficacité des politiques urbaines.

L'Afrique Noire ayant raté son démarrage industriel au cours des années 60, ne dispose plus aujourd'hui des ressources financières nécessaires pour une seconde tentative. Le nombre d'emplois créés dans le secteur manufacturier est dérisoire ; la valeur ajoutée qu'il dégage représente moins d'1 % de la valeur produite à l'échelle mondiale ! Moins d'un actif sur cinq bénéficie aujourd'hui d'un emploi salarié et, dans cette catégorie, le secteur public occupe d'assez loin la première place (de 40 % des emplois salariés en 1972 à 48 % en 1981 au Kenya).

Les plans d'austérité imposés aux pays africains allant dans le sens d'une contraction des emplois salariés, on comprend que le secteur informel s'enfle dangereusement, jusqu'à représenter 95 % de l'emploi urbain en République Populaire du Bénin et 73 % au Burkina Faso. La contribution de ce type d'activités à la richesse nationale est largement majoritaire (les deux-tiers du PNB ougandais en 1981) et les États eux-mêmes sont de plus en plus tributaires de l'économie parallèle. Comment croire à une transition entre ce secteur et la petite entreprise capitaliste lorsque l'on sait qu'il existe à Lomé (Togo) une activité de vente pour trois ménages ? Dans certains cas les ateliers « informels » travaillent il est vrai en sous-traitance pour des entreprises, mais ils sont étroitement tributaires d'une irrigation par des revenus salariaux collectés dans le cadre de réseaux familiaux. Or ces revenus s'amenuisent. Il y a plus inquiétant : à Madagascar¹⁰, le secteur informel est seul en mesure de comprimer les coûts dans le secteur du bâtiment pour s'adapter à une demande de moins en moins solvable. Il élimine du même coup les unités de production utilisant un capital technique. L'économie de la construction se trouve ainsi entraînée dans une spirale de décroissance et de perte de productivité.

La vitalité du secteur informel rend plus lisibles les fonctions non strictement économiques qu'il est amené à jouer. En Afrique Noire prévaut une grande perméabilité des sphères de la production et

9. R. Stren, L'État au risque de la ville, in : *Politique Africaine*, n° 17, mars 1985.

10. Groupe HUIT-AURA, *L'économie de la construction à Antananarivo*, L'Harmattan, Paris, 1988.

de la reproduction. Les filières d'accès au travail et aux revenus fonctionnent très largement sur la base de la faveur, de la réciprocité et de la hiérarchie. Le phénomène non salarial, dont le succès est relancé par la Crise apparaît comme largement responsable de l'inaboutissement des conflits de classe. Dès lors, la corruption et les fonctions de contrôle social prennent une place démesurée au cœur d'un dispositif de reproduction politique où la « seconde économie » tient le premier rôle. Dans le même temps, l'affaissement général des niveaux de vie urbains hypothèque l'émergence d'une véritable classe moyenne dont on avait pu voir la préfiguration, en Côte d'Ivoire, dans les bénéficiaires de l'« habitat économique ». Ces couches rejoignent aujourd'hui les pauvres dans des stratégies de résistance à l'exclusion, cependant que continue à prospérer un type de « développement » essentiellement fondé sur une très forte concentration de revenus d'origine spéculative. C'est ainsi qu'à Abidjan l'habitat de haut standing n'a jamais été aussi prospère que depuis le début des années 80...

B. Une crise de production de l'espace urbain

La division économique et sociale de l'espace urbain l'emporte aujourd'hui sur tout autre déterminant non strictement économique des « compositions urbaines » africaines. Faut-il s'en étonner face à l'approfondissement des inégalités ? Dans le même temps, les « amortisseurs » auxquels recourent les citadins contrarient les déterminismes de la richesse et brouillent les lignes du partage spatial. Ces mécanismes contradictoires sont à l'origine de deux processus préoccupants : la fragmentation de l'espace urbain et la passivité des citadins.

Un espace fragmenté

On considère généralement que la fragmentation de l'espace urbain est un effet de la « modernité ». Ne se développe-t-elle pas, en effet, lorsque la ville s'inscrit dans la temporalité du capitalisme et dans le règne de la marchandise ? Il est vrai que, quittant alors le rythme d'une sédimentation lente, la production de l'espace urbain s'opère dans le temps court à partir des mécanismes de la rente générateurs d'exclusions en cascade et de ségrégation. H. Lefevre fait en outre observer que les équipements, noyau dur de l'urbanisme contemporain, aggravent notablement la fragmentation en projetant au sol, indépendamment les unes des autres, des fonctions techniques souvent complexes. Ces modes de fragmentation affectent incontestablement les grandes villes africaines équipées à grand frais selon des modèles importés, du moins dans leurs parties « légales ».

Dans la plupart des cas, pourtant, le processus de fragmentation est imputé à la « tradition ». Des ouvrages récents¹¹ présentent encore les villes africaines comme une juxtaposition d'entités ethniques reproduisant leur habitat d'origine, leurs modes d'organisation clanique, leurs habitudes alimentaires et leurs pratiques magico-religieuses. L'immobilité étant par ailleurs considérée comme un attribut de la pauvreté, l'espace urbain surtribalisé se trouverait durablement frappé de fragmentation. L'hypothèse séduit par sa simplicité et les exemples ne manquent pas qui permettent de l'illustrer. Les secteurs périphériques de Ouagadougou (Burkina-Faso) restent à 80 % moasi et la tendance au regroupement par filières ethniques, identifiée en 1974, semble se confirmer en 1986. A Brazzaville (Congo) l'opposition reste très marquée entre les quartiers des « nordistes » et les quartiers des « occidentaux ». Les capitales africaines connaissent cependant pour la plupart un irrésistible processus de cosmopolitisation. Dans un environnement social qui reste hétérogène et faiblement structuré, on relève de plus en plus de citadins qui acceptent, voire recherchent, l'isolement individuel, le fractionnement du système de relations et le relâchement des liens de parenté traditionnels. L'élévation du taux de relations inter-ethniques ne signifie pas pour autant que la structuration en classes sociales fonde désormais les identités collectives en ville. Si les identités ethniques reculent, c'est bien souvent au profit de bricolages à base familiale. C'est à cet échelon de l'organisation sociale que s'alimente un processus de fragmentation, en particulier du fait de la distorsion croissante entre les règles de la filiation et celles de la résidence¹².

Des citadins passifs...

Cet espace fragmenté est-il peuplé de citadins passifs ? On est tenté de le croire lorsque l'on constate que la socialisation urbaine ne trouve guère à se manifester à travers les logiques de territorialisation. Les relations de proximité immédiate sont plus fortes que la réalité de quartier. On constate également que les citadins pauvres sont non seulement exclus économiquement (du sol urbain, de l'emploi, des services, etc.) mais aussi privés d'une véritable citoyenneté. Ils sont contraints, selon la belle formule d'Henri Lefevre, de « prendre leur retraite dans le quotidien ». Ces citadins qui « ne semblent pas assumer le phénomène urbain comme une dimension de leur existence »¹³ sont dissuadés de se mêler de la gestion et, plus encore, de la planification urbaine.

11. J.-M. Ela, *La ville en Afrique Noire*, Karthala, Paris, 1983.

12. E. Le Bris, et Alii, *op. cit.*

13. J.-M. Gibbal, *Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan*, PUG, Maspero, Grenoble, 1974.

Il est bien sûr tentant d'imputer au « tribalisme urbain » une vertu dissolvante de la conscience de classe. Nombreux sont ceux qui considèrent les différentes formes d'organisation communautaire comme des relais de domination commode pour des autorités, lesquelles vivraient, somme toute, en parasites sur des réserves de tradition. Dans beaucoup de capitales (Abidjan, Yaoundé...) le rapport propriétaire-locataire structure très fortement la société urbaine mais les choses sont moins simples qu'il n'y paraît. Ainsi, dans le quartier abidjanais de Zoe Bruneau où l'on compte un peu plus de 300 propriétaires (le plus souvent absentéistes) pour 10 000 habitants, les locataires, souvent étrangers, se défendent par le recours à des modes d'organisation qui puisent dans le registre de la « tradition » (comités de quartier par origine nationale et sous-comités à base ethnique). Les deux exemples qui suivent illustrent également une problématique du lien social à travers laquelle se manifestent des tentatives originales pour marquer le territoire et recomposer un espace urbain fragmenté.

Le « jeu de la parcelle » à Nouakchott (Mauritanie)¹⁴

Nouakchott est un exemple frappant d'explosion urbaine liée à un phénomène catastrophique (la sécheresse de 1972) et contemporaine de la crise économique mondiale. 40 000 réfugiés affluent dans une ville très récente qui ne compte que 80 000 habitants. Jusqu'en 1977 la croissance urbaine se poursuit au rythme de 23 % par an et la capitale mauritanienne compte aujourd'hui plus de 400 000 habitants.

Fort des recettes d'exportation du fer, l'État s'engage en 1974 dans une politique de lotissement ambitieuse puisqu'il s'agit de créer une capacité d'accueil pour 50 000 personnes. Dès 1976, 80 % des parcelles ainsi loties avaient changé de main, les attributaires sinistrés ayant reflué vers les bidonvilles périphériques (*kébé*).

Ces *kébé* concentraient 43 % de la population urbaine en 1980 et 60 % en 1964. L'immense majorité des habitants des *kébé* sont des maures blancs qui n'exercent aucun emploi (c'est le cas de 80 % d'entre eux). Il s'agit d'une population entretenue par des personnalités aisées, dans le cadre de grands réseaux clientélistes dont les limites débordent largement celles de la ville. Par le « jeu de la parcelle », où la terre n'est qu'une monnaie fictive, ces chefs de réseau envoient leurs pauvres marquer le territoire urbain.

14. O. D'hont, Les *Kébé* de Nouakchott : contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain de populations nomades sinistrées. Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris V, 1985.

Un système résidentiel éclaté dans l'agglomération dakaroise¹⁵

Il s'agit d'un segment de lignage regroupant environ 200 personnes sur quatre générations. De 50 à 70 d'entre elles sont unies par des intérêts très étroits et forment un « système résidentiel ».

Tout laissait présager un éclatement de ce groupe. Le passage du rural à l'urbain, toujours redoutable pour la cohésion familiale, s'est ici accompagné de la conversion à l'islam (perturbant en particulier la filiation matrilineaire qui commande la circulation des enfants) et d'une entrée précoce dans l'économie monétaire (le statut conféré par la parenté se doublant sur un mode qui n'est pas nécessairement harmonique d'un statut socio-économique).

Or il n'y a pas eu éclatement. Les mariages sont restés étroitement contrôlés par la parenté et la circulation des enfants s'est maintenue à l'intérieur du groupe. Les liens de solidarité matérielle sont demeurés très forts et jouent en particulier en faveur des femmes seules ou des hommes connaissant des problèmes de santé ou des difficultés professionnelles. Au-delà de ces formes de solidarité immédiate, s'est développée une véritable stratégie de promotion autour d'un secteur d'activité particulier : la construction.

Le chef actuel du groupe est dessinateur salarié et il a organisé l'investissement familial (en particulier dans le domaine de la formation) autour d'un projet bien identifié par l'ensemble du groupe : la constitution d'une véritable entreprise de promotion foncière et immobilière (la famille s'est enrichie d'un entrepreneur de bâtiment, d'un architecte, d'un économiste spécialisé en gestion et d'un juriste). Les femmes organisent la consommation quotidienne.

À cette stratégie de groupe correspond un système résidentiel éclaté géographiquement dont les pièces maîtresses sont une grande concession à Rufisque, ville proche de Dakar (c'est le témoin symbolique d'une notabilité acquise au fil des générations et le refuge pour ceux qui sont en difficulté), une maison « castor » construite à Dakar en 1956 et une autre maison à Rufisque (ce sont les deux principaux pôles de modernité du système).

L'ampleur et la durée de la crise donnent à penser que ces stratégies peuvent durer et même, ici ou là, rejeter dans la marginalité des modes de structuration sociale représentatives de la modernité ! Ces stratégies contribuent en tout cas à façonner une « société civile » difficilement identifiable en Afrique à partir des critères habituels ; elles s'inscrivent aussi dans cet « État du besoin » qui tend à l'emporter en rationalité et en légitimité sur l'État de droit si défaillant dans la gestion de la crise. Tout le problème est de connaître les limites d'élasticité des « amortisseurs de crise », de savoir combien de temps

15. A. Osmont in : E. Le Bris et alii. *op. cit.*

peut durer l'étonnant « compromis de coexistence temporaire » que semblent avoir conclu ces deux formes de l'État...

Les événements qui secouent l'Afrique depuis 1989 donnent à penser que l'on a atteint le point de rupture au-delà duquel s'affiche une « urbanité de la revanche et du défi ». Une telle configuration, observable en Amérique Latine, révèle que c'est dans une large mesure à travers leur rapport à l'espace que les citadins prennent conscience de leurs rapports à l'État et aux classes dominantes.

3. Gérer la crise comme une forme coutumière de la vie urbaine

Devant ces réalités complexes mais terriblement résistantes, les modèles usuels de planification et de gestion urbaines touchent leurs limites. L'exemple d'Abidjan est caricatural ; peu de pays ont poursuivi avec autant d'opiniâtreté un projet urbain moderniste de grande envergure. Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Le pourcentage de population s'obstinant à vivre dans la « ville des cours » est le même qu'il y a vingt ans¹⁶. Quelle que soit la politique menée on ne peut que prendre acte de la récurrence des logiques sociales associées à la pauvreté.

Les principales institutions finançant le développement urbain dans les pays en développement ont assimilé ce constat mais elles sont loin d'en avoir tiré toutes les conséquences. On observera d'abord que l'Afrique Noire est un terrain d'intervention secondaire pour les grandes institutions internationales ; la Banque Mondiale, entre 1971 et 1981, a engagé 4,6 milliards de dollars dans 62 programmes urbains, l'Afrique Noire ne bénéficiant même pas d'un demi-milliard ! Les experts semblent plus soucieux, dans tous les cas, du respect des logiques macro-économiques orientant leurs doctrines que des coûts sociaux de leurs interventions.

A. Évolution des doctrines et poids de la contrainte externe

La conférence « Habitat » de Vancouver, en 1976, constitue sans aucun doute un tournant décisif dans les doctrines. Contre les politiques ouvertement répressives, on voit se multiplier les recommandations en faveur des « médecines douces ». Plutôt que de

détruire et de « déguerpir », il est conseillé de légaliser, de rénover, d'assainir en mettant en jeu des motivations « naturelles » comme la sûreté foncière, la considération sociale et l'attachement à la participation communautaire. L'habitat s'installe alors au cœur des politiques urbaines.

Le bilan des initiatives s'inspirant de cette doctrine, s'il n'est pas négligeable, reste très décevant, de l'aveu même de ceux qui les ont prises. Certes, la Banque Mondiale est parvenue à loger deux millions de personnes dans le Tiers-Monde à travers ses opérations d'habitat mais les règles d'or de la récupération des coûts et de la répliquabilité des opérations n'ont guère été respectées.

Dès le début des années 80 se dessine un glissement de doctrine. Sans abandonner complètement les projets sectoriels, la Banque prône désormais une approche globale de la mobilisation des ressources fiscales et parafiscales, dans le cadre d'opérations visant à améliorer la gestion technique et administrative des centres urbains. Il s'agit, par ce biais, d'accroître la contribution des villes à la croissance économique grâce à une meilleure intégration des économies nationales dans les échanges mondiaux. On s'est en effet aperçu que, dans les pays pauvres, les grandes cités, même mal gérées, apportent une contribution décisive au Produit intérieur.

Ces orientations nouvelles se veulent en cohérence avec les deux grands préceptes des médecines libérales : restreindre la demande intérieure et augmenter l'offre exportable en faisant confiance au marché. Cela signifie concrètement le retour à la « vérité des prix » grâce à la proscription des politiques de subvention (en particulier dans le domaine du logement). Il est également fortement recommandé aux États « d'ajuster leurs taux de change », de réduire leur déficit budgétaire et le crédit... Ces mesures produisent des « effets urbains » de plus en plus préoccupants à mesure que se réduit la marge de manœuvre des États. Le cas du Congo est, à cet égard, exemplaire ; la conclusion d'un accord « stand by » avec le FMI dès 1979 ne devait pas empêcher les dirigeants congolais de s'engager dans une « reproduction élargie de l'économie d'endettement »¹⁷ à travers une politique de « reconquête de l'espace national » fondée en particulier sur des investissements routiers très lourds. Le plan d'ajustement souscrit par le pays en 1986 marque en revanche la fin du pari de « rupture de la dépendance » fait au cours des années 70¹⁸

Les coûts les plus lourds des nouvelles orientations découlent sans conteste de l'aggravation sensible de la pauvreté urbaine. A Madagascar, depuis dix ans, les ménages subissent une perte de pouvoir d'achat de 5 à 10 % l'an. On objectera que ce pays est précisément de ceux qui ont le plus tardé à se soumettre aux

16. Ph. Antoine, A. Dubresson, A. Manou-Savina, *Abidjan côté cour*, Karthala, Paris, 1987.

17. O. Vallée, Les cycles de la dette, *Politique Africaine*, n° 31, oct. 1988, Karthala, 15 21.

18. O. Vallée, *op. cit.*

contraintes externes mais l'argument tombe si l'on se réfère au cas des « bons élèves » du FMI ; en Côte-d'Ivoire, par exemple nous avons vu que la contraction des revenus a irrémédiablement compromis l'émergence d'une véritable classe moyenne et, au Nigéria, le revenu *per capita* s'est effondré. Le retour à la « vérité des prix » a provoqué un retrait de l'État de secteurs essentiels comme l'éducation et la santé, il a été enfin à l'origine d'une chute brutale des investissements affectant durement un secteur comme le BTP déjà fragilisé par des dévaluations successives dont les pays africains de la zone franc ne semblent plus aujourd'hui à l'abri.

B. Des pouvoirs publics déboussolés

Si les doctrines passent, les enjeux des politiques urbaines s'imposent aux gouvernants dans des termes qui n'évoluent guère : c'est à travers un pilotage urbain adapté que l'on assure la reproduction au moindre coût de la force de travail, que l'on élargit les bases de l'accumulation économique et que l'on crée les conditions de la stabilité sociale. Toute politique urbaine volontariste s'inscrit dans un projet social et politique d'ensemble et hiérarchise ces enjeux majeurs à travers un dosage approprié d'interventions sectorielles concernant le logement, les infrastructures et les services¹⁹. Or, en Afrique Noire, près de trente ans après les indépendances, le modèle colonial n'en finit pas de se désintégrer sans qu'émergent véritablement des modèles alternatifs correspondant aux nouvelles réalités urbaines²⁰. En Côte-d'Ivoire²¹, le modèle colonial dans le domaine urbain fut poussé jusqu'à la caricature ; il s'est perpétué après 1960 dans un « modèle ivoirien » moderniste privilégiant jusqu'à l'excès l'édification de la capitale abidjanaise en y condamnant la « ville des cours » irrégulière. Urbanisme de plan, infrastructures de prestige et politique publique de logement subventionné au profit d'une classe moyenne alliée du pouvoir, furent les principaux volets d'un projet qui a placé la Côte-d'Ivoire, comme beaucoup de pays africains, dans une dépendance très forte par rapport à l'aide extérieure, surtout bilatérale au cours des années 60 et au début des années 70. Le retrait brutal de l'aide française au secteur du logement en 1974 et les « conditionnalités » drastiques de l'aide multilatérale (essentiellement celle de la Banque Mondiale) conduisirent la Côte-d'Ivoire à renoncer progressivement et non sans résistance, à son projet urbanistique initial au profit d'une gestion sociale plus pragmatique de l'urbain. De plus en plus préoccupées par le souci à court

19. G. Massiaji, J.-F. Tribillon, *Villes en développement*, La Découverte, Paris, 1987.

20. J.-L. Vénard, *op. cit.*

21. Ph. Antoine et Alii, *op. cit.*

terme d'une stabilité sociale menacée par la crise, la plupart des États africains vont renoncer à toute ambition planificatrice et osciller entre trois types de tentations.

La tentation de non-intervention

Fortement suggérée par la Banque Mondiale pour des raisons de doctrine, cette attitude a incontestablement le mérite de soulager des finances publiques exsangues. L'urbanisme de prestige qui a présidé à la mise en place des capitales à la suite des indépendances semble irrémédiablement condamné mais, de palais présidentiels en cathédrales, il continue à se manifester ici ou là... L'abandon, par les Ivoiriens, de leur projet urbain moderniste semble cependant avoir sonné le glas, en Afrique Noire, d'un urbanisme « démiurgique » au profit de l'urbanisme « homéopathique » que prêchent, non sans hypocrisie, les bailleurs de fonds.

Une des caractéristiques de cette nouvelle formule est de « sacrifier à l'hymne au local » en honneur en France au début des années 80. « Le domaine urbain ne constitue qu'un des lieux du développement local à instaurer à tous les niveaux pour faire face à la crise²². » La ville est en quelque sorte disqualifiée au profit d'un nouveau modèle qui, tout en privilégiant les spécificités, ne vise rien moins que la mise aux normes des différences. Les illustrations de cette tendance ne manquent pas en Afrique. Nous ne retiendrons ici que le désormais classique quartier Nylon à Douala (Cameroun). Les habitants de ce quartier irrégulier et insalubre, épaulés par des ONG, assurèrent, non sans succès, un travail de « réhabilitation » qui leur permit d'échapper à l'expulsion²³. Ces formes d'organisation populaire, assez courantes en Amérique Latine, ont pourtant du mal à se développer à grande échelle en Afrique Noire. Les pouvoirs publics multiplient néanmoins les efforts pour renvoyer « au local » des problèmes qu'ils ne sont pas en mesure de résoudre. Les « autorités coutumières » se voient ainsi assigner des fonctions d'arbitrage de conflits fonciers survenus dans la périphérie des villes alors que les réformes foncières promulguées au niveau national nient toute forme de pluralisme juridique !

La non-intervention rencontre, en fait, assez rapidement, les limites d'une société urbaine privée de citoyenneté dans des bricolages à base familiale.

22. B. Ganne, Du notable au local. Transformation d'un modèle politique, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 28.

23. Revue *Projet*, *op. cit.*

La tentation populiste

Elle s'est manifestée de manière exemplaire au Burkina Faso. Le gouvernement issu du coup d'État de 1983, tout en proclamant son alliance privilégiée avec les masses paysannes, a construit un projet urbain original et d'une ambition sans précédent. Cinq ans après sa mise en œuvre, ce projet apparaît comme un savant panachage entre la cohérence des principes révolutionnaires, la tentation démagogique et le rêve tenace de modernité technocratique.

Il s'agissait d'abord, dans l'esprit des promoteurs du projet, de casser tout pouvoir concurrent du pouvoir révolutionnaire dans le contrôle et l'organisation de la société et des espaces urbains. Le découpage administratif et l'aménagement de l'espace sont explicitement utilisés comme armes politiques contre les « féodaux » (les chefs coutumiers) et contre la bourgeoisie commerçante. Peu ménagé par le projet révolutionnaire, le petit peuple citadin se voit en contrepartie octroyer un « droit à la ville » s'inspirant de deux grands principes : la gratuité des loyers et l'assurance d'une parcelle par famille. Si le premier principe s'avère d'une application difficile, le second, en revanche, se traduit par la production de plus de 50 000 parcelles loties en trois ans dans la périphérie de Ouagadougou ! Cette opération spectaculaire s'inspire également du souci de moderniser les instruments de maîtrise de l'espace. Le même souci s'applique au centre-ville dont la profonde restructuration en cours n'a cependant que peu à voir avec le projet révolutionnaire.

Les contradictions politiques internes mais aussi le manque de ressources financières et la dépendance externe limitent toujours l'espérance de vie des tentations populistes.

Le retour des logiques répressives

Un moment condamnées par les doctrines dominantes, ces logiques ressurgissent comme une fatalité. Les « déguerpissements » brutaux que l'on justifiait il y a vingt ans par des soucis esthétiques ou hygiénistes n'ont jamais vraiment disparu. S'ils affectent souvent des quartiers pauvres et précaires, il arrive aussi, comme dans le quartier Avocatier à Abidjan en 1980, qu'ils constituent l'épilogue d'une partie de bras de fer entre l'État et des populations moins défavorisées. C'est alors au nom de la légalité et d'une rationalité étatique hypothétique que l'on détruit des millions de dollars d'investissements privés.

La violence faite aux pauvres n'affecte pas seulement leur habitat. La notion d'« encombrements humains » désigna d'abord à Dakar les fous et autres « déviants » dont il convenait de débarrasser le centre des capitales. La catégorie s'est, par la suite, élargie aux « étrangers »

et aux désœuvrés. A Abidjan où ils représentent 40 % de la population urbaine, une « opération coup de poing » fit cinquante morts parmi les étrangers en 1981. En Tanzanie, une loi promulguée en 1983 préconisait le « redéploiement des ressources humaines »²⁴ ; elle faisait en particulier obligation aux citadins ne justifiant pas d'un emploi stable de regagner les zones rurales. Les « parasites urbains » furent victimes de rafles et acheminés par camions vers des campagnes éloignées.

Pour justifier de telles opérations, les représentants de la puissance publique déclarent que la ville a un prix et qu'à défaut de pouvoir le payer, les pauvres doivent se résigner à vivre ailleurs. L'État, il est vrai, parle rarement d'une seule voix dans ce type de circonstances. En Tanzanie toujours, lors de l'installation de la nouvelle capitale à Dodoma, l'Administration publique s'opposa au ministre chargé du développement de la capitale et à la section locale du parti dans une affaire de « déguerpissement ». L'efficacité répressive, du moins dans le domaine de l'aménagement, est donc toute relative. Qui s'en plaindra ?

Les grands projets urbains stratégiques, tel le projet ivoirien, relèvent du passé ; l'ambition planificatrice s'efface derrière la gestion mais même dans ce domaine, les tentations qui viennent d'être décrites s'enchaînent en successions erratiques. En matière de gestion, l'instrumentation proposée ou imposée par les pays du Nord convient mal à un pilotage sous contraintes, par approximations et compromis. Il n'était pas très sérieux de prétendre localiser toutes les décisions de politique urbaine aux niveaux les plus élevés de l'État. Depuis qu'il s'agit de gérer la crise comme forme coutumière de la vie urbaine, le pouvoir central accepte au demeurant plus facilement de déléguer les responsabilités au niveau communal. Cela suffit-il pour pronostiquer un « retour des communes » comme le font Massiah et Tribillon ? Il est vrai qu'en dépit d'insuffisances graves, les municipalités d'Abidjan et de Dakar sont devenues des entités fortes, en mesure de négocier avec l'État lui-même et avec des partenaires étrangers. Mais il faut également rappeler que les ressources mobilisées par la municipalité de Ouagadougou n'excédaient pas il y a quelques années 2 \$ par habitant et par an et connaissaient une baisse continue depuis le début des années 80. Comment imaginer que l'on puisse sortir d'une telle indigence si l'on admet que la corruption, plus qu'un phénomène marginal, est une caractéristique structurelle des systèmes administratifs africains. Administrées dans la confusion, les grandes villes d'Afrique Noire ne sont-elles pas aussi gérées par la confusion ?

Comment imaginer enfin une amélioration des relations entre

24. K. Miti, L'opération Nguvu Kazzi a Dar es Salaam in : *Politique Africaine* n° 17, mars 1985.

l'État et les communes en l'absence de vie démocratique ? La « crise urbaine » est un puissant révélateur des rapports ambivalents entre l'État et la Nation qu'il a mandat de construire. Ces rapports portent la marque d'une très grande défiance et s'expriment, en particulier en ville, dans des pratiques de quadrillage spatial destinées à renforcer le contrôle social. Mais, dans le même temps, les citoyens, pauvres et privés de citoyenneté, sont, plus ou moins explicitement, conviés à faire fonctionner dans l'invisible les amortisseurs de crise déjà évoqués. Le consensus qui naît de cette « délégation » est une condition essentielle de la reproduction des systèmes politiques africains, reproduction qui se joue essentiellement dans les grandes villes. Ainsi, à Abidjan, l'alliance est activement recherchée avec une « ville des cours » longtemps réprouvée. Au Sénégal, la dénonciation des institutions financières internationales ne sert-elle pas à colmater les brèches ouvertes dans le consensus par les événements récents ?

On ne peut nier que l'Afrique Noire paie d'un prix très lourd les déséquilibres affectant l'économie mondiale. Il est également admis aujourd'hui que les effets directs des difficultés économiques et les coûts sociaux des « médecines de crise » touchent particulièrement les villes. On aurait tort de chercher à se rassurer en considérant que l'Afrique Noire est peu urbanisée ; on y observe en effet des rythmes d'urbanisation qu'aucun pays au monde n'a connu jusqu'alors et les projections les plus crédibles prévoient que le seuil des 50 % de population urbaine sera dépassé entre 2010 et 2020.

Derrière les symptômes ordinaires du « mal urbain » affectant l'ensemble des pays du Tiers-Monde, se profile en Afrique Noire un processus original d'urbanisation grosse consommatrice d'espace. Cette production urbaine est influencée par des habitus culturels fort éloignés des canons de la planification et de la gestion « moderne » ; les mécanismes de production foncière et immobilière épargnent pour l'instant aux citoyens africains les situations d'extrême précarité observées en Asie, en Amérique Latine et dans le Monde Arabe. En contrepoint, les villes africaines présentent des signes préoccupants de fragmentation spatiale et de passivité sociale que ne suffit pas à expliquer le « tribalisme urbain ». Les formes particulières d'organisation populaire ne doivent pas faire illusion ; elles ne jouent que comme « amortisseurs de crise » dans le cadre de compromis de coexistence temporaire avec l'État. Des réalités fortes pèsent sur l'efficacité des politiques urbaines ; l'inaboutissement des conflits de classe, la discordance croissante entre l'État et une économie urbaine obéissant à des rationalités micro-économiques et sociales... « L'imprévu s'impose plus que jamais par le fait social accompli » mais D. Martin²⁵ observe judicieusement que « les cultures (en particulier les cultures urbaines)... s'adaptent sans ignorer le pouvoir mais sans

obtempérer non plus » et il conclut que « cette dialectique rend l'autorité plus forte que l'arbitraire ou l'inertie ».

On constate enfin que les dysfonctionnements proprement techniques caractéristiques du gigantisme urbain ont surgi en Afrique bien avant que n'y émerge vraiment cette nouvelle figure. Pour tenter de les surmonter, entrent en jeu des forces externes très puissantes dont l'impact est parfois inquiétant. Dans le cadre des politiques d'aide au développement urbain, la contradiction grandit entre le « techniquement souhaitable » et le « politiquement acceptable ».

Résumé - Abstract - Resumen

Crise urbaine et effets urbains de la crise : le cas de l'Afrique Noire

L'Afrique Noire paie d'un prix très lourd les déséquilibres affectant l'économie mondiale. Les effets directs des difficultés économiques et les coûts sociaux des « médecines de crise » touchent particulièrement les villes. On aurait tort de chercher à se rassurer en considérant que l'Afrique Noire est peu urbanisée. Les rythmes d'urbanisation y sont ceux qu'aucun pays n'a connu jusqu'alors.

Derrière les symptômes ordinaires d'un « mal urbain » affectant l'ensemble des pays du Tiers-Monde, se profile en Afrique Noire un processus original d'urbanisation grosse consommatrice d'espace. Les villes africaines présentent des signes préoccupants de fragmentation spatiale et de passivité sociale que ne suffit pas à expliquer le « tribalisme urbain ». Des politiques d'« ajustement » drastiques sont imposées au nom d'un credo libéral. Sur le terrain, il en résulte des télescopes de plus en plus fréquents entre une politique publique erratique et des initiatives populaires éclatées.

Urban crisis or urban consequences of the crisis : the case of Black Africa

The price paid by Black Africa for the imbalance of the World economy is very high. The direct effects of economic difficulties and the social costs of « crisis medicines » particularly affect the towns. It would be wrong to try and minimize the problem by thinking that the level of urbanisation in Black Africa is low. Urbanization is developing at a rate no other country has experienced so far.

Behind the common symptoms of urban sickness which affects all third world countries, a new urbanisation process is looming, which involves a great need for space. African towns display serious signs of spacial fragmentation and social passivity which cannot be accounted for solely by urban tribalism. Drastic « adjustment » policies are being imposed in the name of liberalism, resulting in more and more frequent clashes between an erratic public policy and disparate popular initiatives.

*Crisis urbana o consecuencias urbanas de la crisis :
el caso de Africa Negra*

Africa Negra esta pagando con creces los desequilibrios que afectan a la economia mundial. Las consecuencias directas de las dificultades económicas y del coste social de las « medecinas de crisis » atañen particularmente a las ciudades. Seria equivocado el querer tranquilizarse diciendose que es un continente poco urbanizado. Los ritmos del proceso de urbanización son más elevados que los de ningun otro pais.

Escondidos tras los sintomas ordinarios de una « dolencia urbana » que afectan al conjunto de paises del Tercer Mundo, se perfila en Africa Negra un proceso original de urbanización que despilfarra el espacio. Las ciudades africanas muestran signos preocupantes de fragmentación espacial y de pasividad social que son elementos insuficientes para explicar el « tribalismo urbano ». Las politicas de « ajustes » drasticos han sido impuestas en nombre de un credo liberal. En la practica, la politica urbana erratica y las iniciativas populares fragmentadas se encuentran desconectadas entre si.

2

A la recherche
d'alternative

Estades et Sociétés

es de la ville
se de l'urbanité